

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
M^r Ch. Verstraeten, proposé pour
le Musée de l'Etat.

N^o 3501.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3501 M^r Ch. Verstraeten. Vieilles des mœurs

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 25 Octobre 1892.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24571

3501

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3501

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE
—
SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M.
Ch. Verstraete, artiste peintre, à Anvers, a offert de
céder à l'État, pour ses collections, un tableau repré-
sant la Vieillesse des Morts en Campine pour le prix de
2000 francs.

M. Verstraete a été invité à vous faire parvenir
son tableau afin d'examen. Je vous prie, Messieurs, de
m'en informer de votre appréciation sur cette œuvre d'art.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le Ministre,

J. Buelin

À la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture de
l'État.

Brux. 8 Nov. 1892.

N^o 3501

Monsieur le Ministre

Répondant à votre lettre du 25 Oct. D. élég. de l. et M. 1892

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que
le tableau de M. Verstraete (La villa de ...)
n'a pas réuni le nombre réglementaire de ~~voix~~ ^{voix} élection-
naires dans les dix-huit départements pour pouvoir être admis à
figurer dans la galerie des Musées Modernes. Les membres
qui ont voté dans un sens contraire à la réception ~~ont~~
ont déclaré qu'ils faisaient grand cas du talent de
l'artiste ^{auquel on ne peut contester le droit} ~~mais ne l'ont pas jugé digne d'être représenté~~ dans la collection
des œuvres de l'école contemporaine; mais que dans son propre
intérêt ils voudraient bien qu'il y marquèt sa place
pour une production de nature à donner une idée plus favorable
et plus complète de son incontestable mérite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime,
D'agr. D. M.

Le Président,

Le Secrétaire,